

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 22 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 18

Présents : 15

Pouvoirs :

Votants : 15

Date de la convocation :

15 mai 2019

Date d'affichage :

15 mai 2019

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint

Marc LIBERT – Madeleine DENIS - Nicolas HARDY - Karine HUART - Anne LEGOUBÉ - Aline JOSSE - Patricia PAUTONNIER - Christian THÉBAULT - Anne-Marie VEILLÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Charles DAVENEL - Jean-Marc COSTENTIN

Absents : Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 et du 29 avril 2019
- Travaux de voirie – marché à bons de commande : choix de l'entreprise suite à la consultation (*délibération*)
- Travaux d'aménagements extérieurs du pôle intergénérationnel : consultation (*délibération*)
- Propriété des installations de communications électroniques dans le cadre d'effacement des réseaux : choix du régime de propriété des ouvrages (*délibération*)
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 et du 29 avril 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 et du 29 avril 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Travaux de voirie – marché à bons de commande : choix de l'entreprise suite à la consultation

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI, Adjoint, rappelle la délibération du 10 avril 2019, décidant du lancement de la consultation pour les travaux du programme annuel « voirie », dans le cadre d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible 2 fois. 11 dossiers ont été retirés et 3 entreprises (DAUGUET, STPO ET ENTRAM'TP) ont déposé une offre, sur une base de prix unitaires.

Après analyse des offres par le cabinet GP Etudes, la commission des marchés propose de retenir l'entreprise STPO pour un montant de 64.950,00 € HT – 77.940,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de :

- retenir l'entreprise STPO pour les travaux de voirie, dans le cadre d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible 2 fois, sur la base de prix unitaires, pour un montant de 64.950,00 € HT – 77.940,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir, notamment le marché avec l'entreprise.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal, à l'opération 67, article 2315.

Pour une question environnementale, Nicolas HARDY remarque qu'il est dommage de ne pas travailler avec des entreprises locales.

Travaux d'aménagements extérieurs du pôle intergénérationnel : consultation - subventions

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire rappelle l'inscription budgétaire de 129.000,00 € (dont 19.000,00 € pour l'éclairage public) pour les travaux d'aménagements extérieurs du pôle (arrière) et du bâtiment de Fougères Habitat, prévoyant notamment un parking.

Il propose de lancer la consultation dès maintenant afin de prévoir un début de réalisation de ces travaux en septembre ou octobre prochain.

Le dossier de consultation est préparé par le cabinet GAUTIER-GUILLOUX, maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'engager les travaux d'aménagements extérieurs du pôle et du bâtiment de Fougères Habitat ;
- de lancer la consultation auprès des entreprises ;
- de solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal 2019, à l'opération 13, article 2315.

Quelques informations sur « l'Espace Ferdinand de Lariboisière » sont données :

- les travaux de rejointement seront normalement réalisés en juin ;
- l'ancienne grille, de couleur blanche, va être repeinte de la couleur des murs nouvellement enduits ;
- une réflexion est en cours sur le devenir des petits kiosques ;
- les travaux de construction des nouveaux wc publics sont à l'arrêt, l'entreprise titulaire du lot carrelage-faïence n'ayant pas chiffré ces travaux dans son devis initial propose un devis complémentaire auquel aucune suite n'a été donnée à ce jour ;
- le câble des garde-corps fait l'objet d'un avis défavorable de l'APAVE pour manque de rigidité et pouvant être écartés de manière à laisser un espace libre de hauteur supérieur à 18 cm ;
- le ménage de fin de chantier n'est pas satisfaisant ;
- les états des lieux effectués par l'Etude de Me Blanchet listent plusieurs points à revoir ;
- Monsieur le Maire informe aussi d'un rendez-vous avec un psychologue pour une éventuelle installation à Javené, sachant qu'il reste une cellule à louer.

Propriété des installations de communications électroniques dans le cadre d'effacement de réseaux : choix du régime de propriété des ouvrages

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI informe du nouveau protocole national sur la propriété des installations de communications électroniques mis en place dans le cadre des effacements de réseaux. Ce protocole a été décliné localement au travers d'un accord-cadre signé par l'AMF35, Orange, Rennes Métropole et le SDE35 en décembre 2018.

Pour les opérations d'effacement des réseaux télécom à venir, il est demandé à la commune de se positionner et de choisir un régime fiscal de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres) :

- soit d'en garder la propriété (option A)
- soit d'en laisser la propriété à Orange (option B).

Les réseaux étant déjà enfouis sur la quasi-totalité de l'agglomération, Michel BENEDETTI précise que cela ne concernerait plus qu'une partie du réseau de la rue des Lavandières et propose, en cas de travaux, de laisser la propriété des ouvrages à Orange (option B).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'opter pour l'option B et donc de laisser la propriété des installations de communications électroniques dans le cadre des effacements de réseaux à Orange ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir et notamment la convention avec Orange.

Suite à la demande de Cécile BOULDÉ, il est précisé que les travaux de mise en place de l'antenne Orange ont du retard et qu'ils devraient normalement se faire à la rentrée.

D'autre part, Michel BRARD remarque qu'il serait important de planter afin de cacher le dépôt communal qui se trouve à proximité du complexe sportif.

Questions diverses

Transfert de la compétence « eau et assainissement » à Fougères Agglomération : Michel BENEDETTI, adjoint, rend compte de la dernière réunion du comité des élus :

- création de deux régies à simple autonomie financière : une pour l'eau potable et une pour l'assainissement collectif ;
- pour la gouvernance des régies : un conseil d'exploitation avec un président et un directeur ;
- création de 4 budgets annexes : 2 pour les communes en régie (1 pour l'eau et 1 pour l'assainissement) et 2 pour les communes en DSP (1 pour l'eau et 1 pour l'assainissement)
(+ le budget pour l'assainissement non collectif qui existe déjà) ;
- besoins en personnel : 22,5 ETP d'agents techniques et chargés de clientèle dont 19,5 agents transférés de la ville de Fougères (15 titulaires et 4 contractuels) + 3 ETP pour les fonctions supports, RH, finances, marchés ;
- implantation du service : le service administratif sera basé au siège de l'Agglomération, le bureau d'études à la direction des services techniques 47 av. G. Pompidou à Fougères et le service du personnel « terrain » au centre technique municipal 122 av. G. Pompidou à Fougères ;
- délibérations du Conseil Communautaire pour les régies, les statuts, les budgets... et des communes pour voter les tarifs ;
- proposition d'une charte de gouvernance avec 5 principes dont l'engagement d'une réflexion sur la convergence tarifaire et sa durée (2025-2030) ;
- eaux pluviales : l'Agglomération est compétente pour la gestion des eaux des aires urbaines (zones U et AU) ;
- proposition, pour les eaux pluviales, de « redéléguer » aux communes la gestion du « fonctionnement »...

Travaux sur le réseau assainissement suite au diagnostic d'EF Etudes : Michel BENEDETTI rappelle l'engagement de la commune à réaliser les travaux de réhabilitation de quelques tronçons du réseau assainissement au vu du diagnostic d'EF Etudes et les inscriptions budgétaires correspondantes, dont, en recettes, des subventions de l'Agence de l'Eau.

Il précise qu'il a rencontré M. Sourdin de l'Agence de l'Eau, le 16 mai dernier, afin de faire le point sur les aides possibles. Ce dernier a précisé, que dans le cadre du 11^{ème} et nouveau programme, les travaux envisagés ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence, la station d'épuration étant aux normes et sans surverse d'eau brute en aval.

Michel BENEDETTI s'interroge alors sur la réalisation ou pas des travaux avant le transfert de la compétence à Fougères Agglomération et demande l'avis au conseil municipal.

Après débat, au vu du budget, il est donc décidé de réaliser les travaux « prioritaires », pour un montant d'environ 75.000 euros et sans recourir à l'emprunt. Aussi, une évaluation des interventions préconisées par EF Etudes va être demandée à GP Etudes, maître d'œuvre.

Repas de la cantine à l'école publique : Catherine LÉBOUCQ, adjointe, propose, pour la rentrée scolaire prochaine, de changer la gamme des repas de la société RESTORIA servis à l'école publique et d'opter pour « la gamme sélection » qui comprend plus de produits « bio », labellisés et de la filière bleu-blanc-cœur. Ce qui ferait passer le prix d'achat du repas de 2,41 € à 2,57€ (tarif indicatif moyen sachant que les commandes se font à l'élément). Le conseil municipal donne un accord de principe et une délibération sera prise à la prochaine réunion du conseil.

Programme pédagogique à destination des scolaires : Michel BENEDETTI informe Catherine LÉBOUCQ, adjointe aux affaires scolaires, de la mise en place, par le SDE 35, d'un programme pédagogique pour la rentrée scolaire prochaine, afin de proposer des interventions sur le thème des énergies renouvelables et des changements climatiques aux élèves du primaire de cycle 3 (CM1, CM2).

CALENDRIER

- | | | |
|---------------------------------------|---|--------------------------------------|
| - Prochain conseil municipal | : | mercredi 12 juin 2019 à 20 h 00 |
| - Prochain bureau municipal | : | mercredi 5 juin 2019 à 20 h 00 |
| - Commission urbanisme et aménagement | : | lundi 3 juin 2019 à 18 h 15 |
| - Commission des marchés | : | lundi 3 juin 2019 à 20 h 00 |
| - Réunion « révision PLU » | : | mardi 11 juin 2019 à 18 h 15 |
| - Commission communication | : | lundi 24 juin 2019 à 18 h 30 |
| - Réunion publique « Solimut » | : | jeudi 13 juin 2019 à 18 h 30 |
| - Réunion CCAS | : | mercredi 29 mai à 19 h 00 |
| - Concert à l'église | : | mardi 4 juin à 20 h 00 |
| - Festival « humeur vagabonde » | : | jeudi 13 juin à 19 h 30 et 20 h 30 |
| - Fête de la musique | : | vendredi 14 juin à partir de 19 h 00 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire,
Michel BENEDETTI



Maire,
Bernard DELAUNAY

